



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.17/1
3 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs,
la compétitivité, la concurrence et le développement

Genève, 17-19 octobre 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comment la protection des consommateurs et la défense de la concurrence peuvent favoriser la compétitivité et le développement
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I qui précède. Le programme indicatif des séances est donné plus loin.

Point 3: Comment la protection des consommateurs et la défense de la concurrence peuvent favoriser la compétitivité et le développement

3. Pour être compétitifs sur des marchés en voie de mondialisation et pour parvenir à un développement durable, les pays doivent tenir compte des intérêts des consommateurs, à l'échelle nationale et internationale. On s'accorde de plus en plus à penser que la meilleure façon de protéger ces intérêts est de laisser jouer la concurrence. Dans des conditions de libre concurrence, les entreprises doivent en effet tenir pleinement compte des besoins et des préférences des consommateurs, du point de vue de la qualité et de l'innovation, en étant attentives aux signaux donnés par les prix sur un marché à l'abri des abus de monopoles ou de sociétés dominantes. La défense de la concurrence et la protection des consommateurs vont donc généralement de pair et, dans la plupart des pays, relèvent du même ministère.

4. À sa dixième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a demandé à la CNUCED de «renforcer la capacité des institutions publiques des pays en développement chargées des questions de la concurrence et de la protection des consommateurs et [de] les aider à former le public et les représentants du secteur privé dans ce domaine» (Plan d'action, par. 141). Les participants à la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Genève, 25-29 septembre 2000) ont invité la CNUCED à convoquer une réunion d'experts sur la politique en faveur des consommateurs, «distincte du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence».

5. Compte tenu des principes directeurs de l'ONU pour la protection du consommateur (A/C.2/54/L.24), la Réunion d'experts étudiera les questions nouvelles que soulèvent la mondialisation et la libéralisation, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, notamment les effets de la privatisation de services publics sur les consommateurs, la déréglementation et l'intensification de la concurrence sur les marchés des pays en développement, les possibilités de dédommagement des consommateurs, leur représentation et leur accès aux services financiers. Les experts feront des recommandations concernant le renforcement des capacités en matière de réglementation et d'application de la législation, l'éducation et le rôle accru des consommateurs, ainsi que la coopération internationale dans ce domaine, en vue de répondre aux importantes demandes formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session et par la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles. Ils seront saisis des conclusions et recommandations formulées à ce sujet lors de quatre réunions régionales préparatoires tenues à Carthagène (Colombie) du 23 au 25 juillet 2001, à Accra (Ghana) les 20 et 21 août 2001, à Goa (Inde) les 10 et 11 septembre 2001 et à Bichkek (Kirghizistan) les 1^{er} et 2 octobre 2001.

Documentation

Point 4: Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts

6. Les experts adopteront des conclusions ou recommandations qui seront examinées par les États membres avant d'être présentées à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa sixième session, en février 2002. Le rapport final sera établi sous la direction du Président après la Réunion.

PROGRAMME DE LA RÉUNION

Premier jour (17 octobre 2001)	Deuxième jour (18 octobre 2001)	Troisième jour (19 octobre 2001)
10 heures-13 heures	10 heures-13 heures	10 heures-13 heures
Plénière Allocution liminaire Point 1: Élection du bureau Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Discussions informelles Point 3: Comment la protection des consommateurs et la défense de la concurrence peuvent favoriser la compétitivité et le développement	Discussions informelles (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)	Discussions informelles (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	15 heures-18 heures	15 heures-18 heures
Discussions informelles (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)	Discussions informelles (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)	Plénière (séance de clôture) Point 4: Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion d'experts

Annexe

COMMUNICATIONS D'EXPERTS

Les experts désignés par les États membres sont invités à envoyer au secrétariat de la CNUCED, avant la Réunion, de brèves communications qui seront distribuées telles quelles aux autres participants, dans la langue originale.

Pour faciliter un échange structuré de données nationales, les experts pourraient (mais cela n'est pas une obligation) prendre en considération les thèmes énumérés ci-après dans leurs communications, en mettant par exemple l'accent sur un ou plusieurs domaines qu'ils connaissent particulièrement bien et dans lesquels leur expérience pourrait être utile aux autres participants. Il serait bon de donner des exemples concrets.

Thèmes qui pourraient être abordés

Compte tenu des Principes directeurs de l'ONU pour la protection du consommateur¹ (étoffés en 1999), les experts pourraient étudier les questions suivantes:

A) Sécurité physique

- Règles de sécurité, concernant notamment l'importation de produits dont la consommation est interdite ailleurs;
- Normes nationales et internationales;
- Normes facultatives, notices d'informations et mise en garde contre les risques;
- Bilans de sûreté et contrôles.

B) Promotion et protection des intérêts économiques des consommateurs

- Règles de concurrence;
- Règles en matière de publicité;
- Législation concernant les poids et mesures et règles contre la publicité mensongère;
- Règles spéciales visant à protéger les consommateurs dans les contrats financiers.

C) Normes régissant la sûreté et la qualité des biens de consommation et des services

- Installations d'essai et certification de la sûreté;
- Respect des normes internationales et des règles en matière de sûreté.

¹ A/C.2/54/L.24.

D) Circuits de distribution pour les biens et services de première nécessité destinés aux consommateurs

- Création d'installations d'entreposage et de centres de distribution adéquats dans les zones rurales.

E) Mesures permettant aux consommateurs d'obtenir réparation

- Établissement de mécanismes permettant aux consommateurs à faible revenu d'obtenir réparation (règlement des affaires mineures, etc.);
- Information sur les mécanismes de réparation auxquels peuvent recourir les consommateurs.

F) Programmes d'éducation et d'information

- Sensibilisation des consommateurs pour qu'ils puissent choisir en connaissance de cause;
- Programmes visant à promouvoir une consommation écologique.

G) Promotion de la consommation durable

- Promotion des meilleures pratiques sectorielles de gestion écologique;
- Suppression progressive des subventions encourageant des modes de consommation et de production non viables;
- Programmes de recyclage, gestion des déchets, etc.

H) Mesures s'appliquant à des domaines particuliers, notamment les produits alimentaires, l'eau et les produits pharmaceutiques

- Contrôle de la qualité des produits;
- Systèmes de distribution sûrs et adéquats;
- Normes internationales d'étiquetage.

Assistance technique

- Les délégations pourraient informer le secrétariat de la CNUCED de leurs besoins en matière de services consultatifs et de renforcement des capacités dans le domaine de la protection des consommateurs.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications (sur papier et sous forme électronique) avant le 30 septembre 2001 à M^{me} Maria-Carmen Ligertwood, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED, bureau E.8020, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), téléphone: +41 22 907 5559; télécopieur: +41 22 917 0247; courrier électronique: maria-carmen.ligertwood@unctad.org.